



**Note d'information relative à l'offre des Obligations
subordonnées à 10 ans (2022-2032) offertes par
Novacitis SCES Agréee**

Le présent document a été établi par Novacitis Société Coopérative Entreprise Sociale agréée.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Cette note d'information est correcte à la date du 18/10/2021

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

En achetant ce produit d'investissement, qui est une obligation subordonnée, l'investisseur prête de l'argent à l'émetteur qui s'engage à rembourser le capital investi (hors frais) à l'échéance finale et à payer un coupon annuel. En cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur, l'investisseur risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre le capital investi.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

Risques propres à l'émetteur – financiers - opérationnels et commerciaux :	Novacitis est une entreprise coopérative qui développe le projet « La Menuiserie », centre d'entreprises dédié aux acteurs et entrepreneurs pour la transition. En 2020, le projet a consisté en l'acquisition du bien immobilier situé Rue de l'Académie, 53 à 4000 Liège, LA MENUISERIE. En 2021 et 2022, il est prévu son redéveloppement en centre d'entreprises pour la mise en location d'espaces professionnels dédiés à la transition. Ce projet est en préparation depuis mi 2018, et Novacitis a établi et obtenu les éléments administratifs et opérationnels nécessaires à l'acquisition et la réhabilitation de ce bien immobilier (y inclus : notification d'attribution de l'appel à intérêt public pour le site, obtention du permis d'urbanisme, acquisition ferme du bien immobilier, établissement du cahier des charges pour adjudication de travaux). Ce projet est prioritaire dans les activités menées par la coopérative Novacitis, et fait l'objet d'une levée de fonds spécifique en 2021 et 2022.
--	---

Un plan d'affaires et un plan financier détaillé sont établis et décrivent les activités et chiffres clés de la société et du projet La Menuiserie qu'ils permettent de piloter eu égard aux objectifs qu'elle s'est fixé.

Le plan financier 2020-2032 est établi dans la continuité du plan financier validé en AG du 25.05.19.

Le plan financier est établi pour la période de 12 ans – 2020 à 2032. Il comprend les montant réels jusqu'à décembre 2020, les périodes suivantes étant projetées. Il intègre tous les produits et charges prévus dans le cadre de l'acquisition foncière et le développement du projet prioritaire LA MENUISERIE, y inclus les frais liés au développement des services dédiés et au marketing de LA MENUISERIE, ainsi que les activités de consultance réalisées par Novacitis en activité secondaire.

Le bien foncier et immobilier « LA MENUISERIE » sis Rue de l'Académie 53-4000 Liège - est la propriété de la coopérative au XX/12/2020. Ce bien est gardé en propriété long terme par Novacitis, et pour une exploitation envisagée devant les coûts de développement entrepris de minimum 15 ans avant d'éventuels réaménagements conséquents (des charges de maintenance et des charges de remplacement d'équipement sont inclus aux frais d'investissements durant la durée de vie du projet).

Le plan financier inclut un ratio de frais généraux pour les étapes de recherche & développement des projets de Novacitis, pour leur phase de prospection et d'analyse de faisabilité.

Les montants repris au plan financier détaillé sont hors TVA. Il est prévu une affectation de LA MENUISERIE en tant que Centre d'Entreprise ce qui permet d'imputer une TVA à la location mais aussi de récupérer la TVA payée.

La TVA sur les constructions du bâtiment sera financée via les efforts de fonds propres. Une option de financement CT par straight loan sera prévue.

Le plan d'affaire sera adapté et intégrera de nouveaux projets au fur et à mesure des étapes de validation au développement des projets prospectés et portés préalablement pour l'étape d'analyse de faisabilité (notamment un projet d'habitats collectifs).

Cependant les hypothèses retenues peuvent ne pas être confirmées dans la réalité. Un ensemble de risques a été identifié et est repris dans le dossier complet de présentation et du plan d'affaires de La Menuiserie disponible sur le site de Novacitis.

Risques financiers

Vu la nature des activités de Novacitis (développement immobilier et service en création de coopératives), des ressources importantes de Novacitis seront consacrées à assurer le développement de son premier projet et à financer sa communication pour réussir ses premières levées de fonds. Seuls des rentrées secondaires de prestations de services sont prévues au plan financier durant les premières années de développement.

Le plan financier prévoit un financement via une levée de capitaux et des emprunts liés au développement du projet LA MENUISERIE.

La structuration du financement du projet LA MENUISERIE développé par Novacitis est composée sur 3 niveaux :

- le capital social de la société coopérative Novacitis souscrit par des organisations, des institutionnels et des citoyen.nes ;
- un financement obligataire subordonné (durée 10 ans) au taux de 1.8% brut pour un montant de 500.000€ ;
- un emprunt hypothécaire pour 2.224.000€ remboursé en 20 ans (Sowecsom/ W.Alter+ banque).

Le financement du projet est porté par la coopérative Novacitis en vue de mener à bien l'acquisition du bien Rue de l'Académie 53 à Liège, et d'en réaliser le développement et l'équipement pour sa mise en exploitation dès 2023.

Besoin de financement

Les frais directs au projet, soit l'acquisition, le redéveloppement du site et l'équipement sont estimés à 3.274.700€.

Les frais de développement, de fonctionnement et de personnel sont décrits au chapitre Analyse financière du dossier de présentation de LA MENUISERIE, disponible sur www.novacitis.be.

La levée des capitaux par levée de fonds privés et appel à l'épargne publique est prévue sur la période 2020-2022.

Risques liés à l'investissement, return, impact et liquidité

Les risques liés au développement et à l'exploitation du projet LA MENUISERIE peuvent comprendre :

- la fluctuation des prix du marché de la construction ;
- le dépassement des budgets de travaux (ex : imprévus techniques apparaissant en cours de projet) ;
- décalage de planning et retard sur le délai d'ouverture d'exploitation envisagé ;
- augmentation du taux de vacance d'exploitation ;
- risque d'exploitation dus aux impacts de la situation sanitaire COVID 19 si occurrence sur une longue période.

Les risques financiers rencontrés par la coopérative Novacitis peuvent comprendre :

- un risque de liquidité dû à une levée de fonds insuffisante ;
- une levée de fonds insuffisante impliquant un refus des emprunts bancaires liés.

	<p>Devant ces risques, les mesures d'atténuation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - liquidité : contacts avec un opérateur bancaire pour anticipation de flux de trésorerie 2020-2021 devant la levée de fonds ; - suivis détaillés des budgets et de la ligne de trésorerie ; - suivis réguliers détaillés avec le bureau d'architecture et les sous-traitants pour les suivis des budgets et les suivis techniques ; - proactivité commerciale 2020-2021 pour taux de pré-remplissage à 60% à fin du 1^{er} semestre 2022 ; - activation des réseaux des organisations fondatrices et coopératrices de l'entreprise ; - capacité de modularité et de réaménagement des espaces à vocation commerciale du projet La Menuiserie. <p>De plus, une étude de marché préalable a été effectuée, laquelle a démontré une forte propension des citoyens à investir dans une société à finalité sociale. Des efforts importants seront entrepris afin d'assurer une communication efficace et réussir les levées de fonds. Les emprunts concernent tous un projet immobilier et sont donc garantis sur celui-ci.</p> <p><u>Risques opérationnels :</u></p> <p>Les risques opérationnels pour la gestion et le développement de l'entreprise et du projet concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuité opérationnelle : Novacitis fonctionne avec une équipe interne structurelle limitée : voir point ci-dessous 'gouvernance'. <p><u>Risque d'exploitation :</u></p> <p>Risque d'exploitation niveau LA MENUISERIE, dus aux impacts de la situation sanitaire COVID 19 si occurrence sur une longue période. La mesure d'atténuation de ce risque consiste en une vieillie des situations d'exploitation des centres d'entreprises et des espaces de coworking situés en région wallonne et en RBC face aux impacts de la crise sanitaire rencontrée en 2020-2021.</p> <p>Les mesures d'atténuation de risque comportent pour LA MENUISERIE : une capacité de modularité et de variété des fonctions commerciales, une variété des offres de prix locatifs, et une capacité de réaménagement fonctionnels d'une partie des espaces locatifs prévus dans le projet.</p> <p>Le modèle économique est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Perception des loyers des espaces professionnels exploités en gestion directe (dès 2023) ; - Facturation d'honoraires de gestion et de développement de projet entrepreneuriaux (dès 2020) ; - Facturation de frais de consultance (dès 2020).
--	--

	<p>Novacitis a 4 principaux leviers pour assurer ses revenus de 2022 à 2032 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le taux d'occupation global de son site LA MENUISERIE ; - Développer son offre de services en workshops et d'activités ou évènements liés à l'écosystème de LA MENUISERIE et de NOVACITIS ; - Développer ses services de consultance, notamment le conseil en création de lieux immobiliers collectifs ; - Développer de nouveaux projets entrepreneuriaux ; - Développer de nouveaux projets immobiliers (secteur professionnel et secteur habitat).
Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	<p>Novacitis ne dépend pas de subventions pour son fonctionnement ou le développement du projet LA MENUISERIE. Il n'existe pas de risque attaché à la perte de subvention.</p> <p>En 2020, une subvention de la Région wallonne - Direction de l'économie sociale a été octroyée dans le cadre des supports aux coopératives en économie sociale développant un projet immobilier, pour un montant maximum de 95.000€ sur 2020-2022. Ce montant sera affecté à des charges de personnel et de frais d'honoraires au projet.</p>
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	<p>Novacitis fonctionne avec une équipe interne structurelle limitée. Un risque de continuité opérationnelle a été identifié et anticipé.</p> <p>Afin d'atténuer ce risque, et au regard du mode de gestion coopératif, il a été mis en place un Bureau composé d'administrateurs et de coopérateurs garants aux compétences complémentaires et de la directrice. Ce groupe est en lien proche avec l'équipe opérationnelle actuelle et en mesure d'anticiper tout besoins en cas de maladie d'un membre de l'équipe opérationnelle exerçant une fonction clé, une incapacité de travail ou en cas de besoin de supports opérationnels ponctuels. Il est organisé un suivi régulier avec ce groupe collégial et le CA, pour une capacité de réactivité agile et proche des réalités rencontrées. Cette modalité de dynamique organisationnelle est un outil concret d'atténuation des risques opérationnels. Le volume de l'équipe structurelle est prévu au plan financier à 2.8 ETP et sa composition est établie au regard des besoins du projet.</p>
Risque de fluctuation du prix du titre :	<p>La valeur d'une part est évaluée en fonction du bilan de l'entreprise et dépend des résultats cumulés. La valeur d'une part peut s'évaluer sous la valeur nominale. Le plan financier de Novacitis prévoit des pertes cumulées durant les exercices 2020 à 2029. Les comptes annuels prévisionnels présentent un résultat positif à partir de 2024 et un premier résultat cumulé positif en 2030. Ce résultat est cohérent avec le principe de capital patient et d'investissement long terme. Le risque de fluctuation à la baisse du prix du titre est donc avéré durant la période 2020-2029.</p> <p>En cas de démission ou exclusion et de donc de demande de remboursement à Novacitis, en aucun cas, la part ne pourra être remboursée à une valeur supérieure à la valeur nominale de la part.</p>

Conflit d'intérêt des banques ou des gros apporteurs de capitaux :	<p>Novacitis souscrira à des emprunts auprès de banques ou d'institutions publiques ou privées qui pourraient être également coopérateurs de l'entreprise. Un conflit d'intérêt entre leur fonction de coopérateur et de prêteur peut surgir.</p> <p>Ce risque est atténué par les statuts de Novacitis conférant aux titulaires des 4 types de parts (A, B, C et D) les mêmes droits et obligations selon le principe « 1 personne = 1 voix » qui limite le pouvoir d'investisseurs importants en assemblée générale.</p> <p>De plus, il est prévu statutairement aux porteurs des parts A - Coopérateurs garants - des droits supérieurs relatifs à la modification des statuts ou du ROI par exemple.</p>
Risques propres aux instruments de placement offerts : Risques liés au caractère subordonné des obligations	Les obligations constituent des obligations directes, inconditionnelles, subordonnées dans le Chef de Novacitis qui ne sont assorties d'aucune sûreté. Elles seront toutes de rang égal (pari passu) entre elles, sans priorité les unes sur les autres et de même rang que tous les autres engagements non couverts par des sûretés et des engagements subordonnés existants et futurs de Novacitis. Les droits et obligations des porteurs d'obligations sont subordonnés à ceux de tous les créanciers non subordonnés de Novacitis. En cas de liquidation de Novacitis ou si une procédure d'insolvabilité ou similaire est engagée contre elle, les obligations seront effectivement subordonnées à toutes ses autres dettes couvertes par des sûretés (le cas échéant) à hauteur de la valeur collatérale couvrant ces dettes.
Risques propres aux instruments de placement offerts : Liquidité et remboursement anticipé	<p>La revente de l'obligation est impossible.</p> <p>Les sommes investies sont immobilisées jusqu'au terme de l'obligation. Le remboursement anticipé ne pourra pas être réclamé par les porteurs d'obligations, même si la situation de l'émetteur devait se détériorer.</p> <p>Novacitis SC se réserve le droit, à tout moment, de racheter ou faire racheter pour son compte tout ou partie des obligations, et d'annuler et/ou de revendre ultérieurement les obligations ainsi rachetées, sans préjudice des dispositions légales applicables. Les obligations ainsi rachetées par Novacitis SC avant leur date de remboursement final, seront remboursées à leur valeur nominale majorée des intérêts dus jusqu'à la date de ce remboursement anticipé.</p>

Partie II : Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Rue de l'Académie 53 – 4000 Liège, Belgique
1.2 Forme juridique	SCES Agrée
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	684.774.270
1.4 Site internet	https://www.novacitis.be/
2. Activités de l'émetteur	<p><u>Objet social :</u></p> <p>La société a pour objet, par la création d'un écosystème économique innovant, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • La dynamisation, l'encadrement, l'hébergement et la promotion de l'entrepreneuriat durable, solidaire et citoyen. • La prestation de tous services ou travaux en vue de participer à la création et au développement d'entreprises durables, solidaires et citoyennes. • L'organisation et la prestation de services mutualisés. • L'aménagement, la gestion et l'animation de lieux affectés à l'économie en transition. • Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet, ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation. • Elle peut prendre des participations dans des sociétés afin de réaliser son objet social. • La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur. <p><u>3 activités clés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création et développement de projets entrepreneuriaux coopératifs - Développement et construction d'espaces de vie et de travail - Consultance en projets immobiliers collectifs
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	<ul style="list-style-type: none"> - Sowecsom / W.Alter dans le cadre du plan BRASERO en participation au capital (en 2 tranches en 2018 et 2019). - INVEST MINGUET GESTION SA
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Sortie souhaitée de la Sowecsom / W.Alter du capital par remboursement ou vente au bout de 10 après l'entrée.
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	Véronique Beauvois Fabien Boniver Catherine Caudron Eric Dewaele, Président Catherine Hansoul Michaël Malherbe Luc Pire Yvan Pirenne Nathalie Pirlet Luc Servais
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Hansoul, Catherine, directrice
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Hansoul, Catherine, directrice
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier	Mandat gratuit pour les administrateurs

exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	
7. Concernant les personnes visées au point 5.1, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Néant.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Néant.
9. Identité du commissaire aux comptes.	Pour le Bilan 2020 : Fabien Bonniver, selon le mandat voté en assemblée générale du 18/07/20.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Voir en annexe de la présente note. Les présents comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante. Les comptes 2020 sont approuvés par l'assemblée générale du 12/06/21.
2. Fonds de roulement net.	136.324,43 EUR au 31/12/2020
3.1 Capitaux propres.	520.100€ au 30/09/2021 Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. Pour Novacitis, il est de 0.49 au 31/12/2020. Plus le ratio est élevé, plus l'organisation est indépendante.
3.2 Endettement.	25.000€ de prêt à court terme au 15/10/21 357197,67€ de prêt hypothécaire à 20 ans
3.3 Date prévue du break-even.	2024
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Aucun.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Aucun
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	1 obligation soit 1.000 EUR
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	Pas de limite
2. Prix total des instruments de placement offerts.	500.000€
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	19/10/2021
3.2 Date de clôture de l'offre.	19/01/2022
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	20/01/2022
4. Règle de vote et majorité spéciale (le cas échéant).	<p>Article 32 : délibérations</p> <p>Aucune assemblée ne peut délibérer sur des objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour.</p> <p>Sauf les exceptions prévues par les présents statuts et la loi, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées. Il n'est pas tenu compte des abstentions ni des votes blancs ou nuls. Le droit de vote afférent aux parts sociales dont les versements exigibles ne sont pas effectués, est suspendu.</p> <p>Chaque associé dispose d'une voix quel que soit le nombre de ses parts.</p> <p>Sauf unanimité orale exprimée par l'ensemble des associés présents ou représentés, tous les votes se font par bulletin secret ou via une modalité électronique assurant la sécurité des votes et l'anonymat.</p> <p>Article 33. Majorités spéciales et quorum de présence</p> <p>Lorsque les délibérations ont pour objet des modifications aux statuts, ainsi que la dissolution anticipée de la société, sa fusion, sa scission, ou l'émission d'obligations, l'assemblée générale ne sera valablement constituée que si l'objet des modifications proposées a été spécialement indiqué dans la convocation, si les associés présents ou représentés, représentent au moins la moitié du capital social de la société et si au moins la moitié des associés admis dans la catégorie Parts A – « parts de garants » sont présents ou représentés.</p> <p>Si ces conditions ne sont pas remplies, une nouvelle convocation aura lieu et la nouvelle assemblée générale délibérera valablement quelle que soit la quotité du capital représentée dans chaque catégorie.</p> <p>La délibération portant sur l'un des points visés au premier alinéa,</p>

	<p>sauf les exceptions prévues par la loi, n'est admise que si elle réunit les trois / quarts des voix présentes ou représentées. Et, s'il s'agit d'une modification de l'objet social, aucune modification n'est admise que si elle réunit les quatre / cinquièmes au moins des voix présentes ou représentées. Cette délibération est en outre soumise à une majorité spécifique telle que prévue à l'Article 34 (Majorité spécifique aux parts A « Parts Garants »).</p> <p>Article 34. Majorité spécifique aux parts A « Parts Garants »</p> <p>Toute délibération portant sur l'un des points visés au premier alinéa de l'Article 33 (Majorités spéciales et quorum de présence) ou portant sur des confirmations d'admission ou d'exclusion d'associés admis dans la catégorie Parts A – « parts de garants », ou portant sur des modifications au règlement d'ordre intérieur n'est admise, que si elle réunit, en outre, une majorité des deux tiers dans la catégorie Parts A – « parts de garants ».</p>
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	<p>Article 18. Composition du conseil d'administration</p> <p>La société est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres au minimum et onze membres au maximum, associés ou non.</p> <p>Le conseil d'administration sera obligatoirement composé pour moitié par des administrateurs désignés par l'assemblée générale sur une liste établie à la majorité des 2/3 par les associés admis dans la catégorie Parts A – « parts de garants ». La durée du mandat des administrateurs est fixée à six ans.</p> <p>Les mandats sont en tout temps révocables par l'assemblée générale.</p> <p>Si une personne morale est nommée administrateur, elle devra désigner une personne physique à l'intervention de laquelle elle exercera les fonctions d'administrateur. A cet égard, les tiers ne pourront exiger la justification des pouvoirs, la simple indication de sa qualité de représentant ou de délégué de la personne étant suffisante.</p> <p>La désignation d'un administrateur ne sort ses effets que pour autant qu'il ait adhéré sans réserve ni condition, aux conventions d'associés en cours co-signées par les autres administrateurs de la société.</p>
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun.
7. Allocation en cas de souscription	Remboursement des derniers arrivés. Sur demande, le souscripteur est mis sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée des souscriptions. Les éventuels versements sont remboursés immédiatement si la souscription est mise en liste d'attente.

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	L'emprunt obligataire à 10 ans est destiné à financer le projet LA MENUISERIE qui est porté par la coopérative Novacitis et qui comprend l'acquisition du bien immobilier Rue de l'Académie 53
--	--

	<p>à Liège, et son développement et équipement pour sa mise en exploitation estimée à SEM /2023.</p> <p>La levée des capitaux par levée de fonds privés et appel à l'épargne publique est prévue sur la période 2020-2022.</p>
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	<p>La levée de fonds par appel public à l'épargne concerne l'acquisition du bien foncier et immobilier du site (partie 1), et le réaménagement et l'équipement du centre d'entreprises (partie 2). Elle est réalisée en complément à un crédit bancaire hypothécaire en cours de conventionnement avec un opérateur bancaire et la Sowecsom/ W.Alter.</p> <p>Les investissements comprennent les frais directs d'acquisition et de redéploiement de LA MENUISERIE, ainsi que les frais de développement au projet.</p> <p>Les frais directs au projet d'acquisition et de redéveloppement du site sont estimés à 3.274.700€, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propriété foncière et immobilière : 347.700€ (DE inclus). - Frais redéveloppement projet LA MENUISERIE (frais d'honoraires + frais d'études techniques + frais de travaux et d'équipement) : 2.927.000€. <p>Ce montant peut être amené à évoluer au regard du projet définitif et de l'adjudication de travaux prévus à Q4 2021/ Q 1-2022. Il sera cependant plafonné par les critères exigés par la coopérative en termes de limitation du coût général du projet, et de la maîtrise des risques de dépassement budgétaire.</p> <p>Les frais de développement, de fonctionnement et de personnel sont décrits au chapitre Analyse financière du dossier de présentation de LA MENUISERIE.</p> <p>Pour les frais de travaux et honoraires, un pourcentage d'imprévu est inclus et repris au plan financier.</p> <p>Le volume global de l'offre d'obligations subordonnées est estimé à 15.3% du budget total du projet LA MENUISERIE.</p>
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	<p>La structuration du financement du projet LA MENUISERIE développé par Novacitis est composée sur 3 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le capital social de la société coopérative Novacitis souscrit par des organisations, des institutionnels et des citoyen.nes, soit : <ul style="list-style-type: none"> Participation au capital (période 2020-2022) : 500.000€, y inclus une intervention en capital de la Sowecsom/ W.Alter permettant de doubler les parts citoyennes et privées. Investissement minimum : 100€ (Part de type C).

	<p>- un financement obligataire subordonné (durée 10 ans) au taux de 1.8% brut pour un montant de 500.000€, soit (cumul période 2020-2022) :</p> <p>Emission d'obligations subordonnées: 500.000€.</p> <p>Durée : 10 ans. Taux brut : 1.8%.</p> <p>Investissement minimum : 1.000€.</p> <p>- un emprunt hypothécaire pour 2.224.000€ remboursé en 20 ans (Sowecsom + banque). Ces deux opérateurs ont marqué un intérêt au projet et nous ont communiqués leurs accords de principe pour le financement bancaire et pour l'accès à des fonds publics (dans le cadre des conditions et positions proposées à Novacitis en suite aux analyses et retour d'expertises internes réalisées par les comités commerciaux et de crédit des 2 opérateurs précités).</p>
4. Pour plus d'information veuillez consulter le descriptif complet du projet LA MENUISERIE, y inclus l'analyse du plan financier et la synthèse du plan financier, disponible sur demande à info@novacitis.be.	

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Obligations subordonnées
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Obligations à 10 ans
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	1.000 EUR
3. Date d'échéance.	<p>21/01/2032</p> <p>Novacitis SC se réserve le droit, à tout moment, de racheter ou faire racheter pour son compte tout ou partie des obligations, et d'annuler et/ou de revendre ultérieurement les obligations ainsi rachetées, sans préjudice des dispositions légales applicables. Les obligations ainsi rachetées par Novacitis SC avant leur date de remboursement final, seront remboursées à leur valeur nominale majorée des intérêts dus jusqu'à la date de ce remboursement anticipé.</p>
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Emprunt subordonné. En cas d'insolvabilité, remboursement en avant dernier rang, avant le capital.

5. Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	Les obligations subordonnées sont nominatives et incessibles
6. Taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	1,8 % brut.
8. Date de paiement de l'intérêt.	Versement chaque année, le 2eme jour ouvrable du mois qui suit la date anniversaire du versement, avec retenue du précompte immobilier légal.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité : Plainte concernant le produit financier	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les intérêts. En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à : Novacitis SCES agréée , Rue de l'Académie 53 – 4000 Liège, Info@novacitis.be RPM Liege, TVA: BE 0684.774.270 Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).
---	--

Annexe : Comptes annuels concernant les exercices 2019 et 2020

70	20/08/2020	BE 0684.774.270	15	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20439.00164	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **NOVACTIS**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

Adresse: Rue de l'Académie N°: 53 Boîte:

Code postal: 4000 Commune: Liège

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Liège

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0684.774.270

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

17-11-2017

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

18-07-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

14-11-2017

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 12, M 13, M 14, M 15, M 16, M 17, M 18

Ce compte annuel ne concerne pas une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019.

N°	BE 0684.774.270		M 2.1
----	-----------------	--	-------

4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 17-11-2017

Fin de mandat: 29-05-2020

Administrateur

MATHIEU Yves

Rue Moreau 26
4800 Verviers
BELGIQUE

Début de mandat: 17-11-2017

Fin de mandat: 05-06-2021

Administrateur

PEIGNEUX Hubert

Rue Saint Quirin 1
4682 Houtain-Saint-Siméon
BELGIQUE

Début de mandat: 17-11-2017

Fin de mandat: 05-06-2021

Administrateur

PIRLET Nathalie

..
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 25-05-2019

Administrateur

CAUDRON Catherine

..
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 25-05-2019

Administrateur

N°	BE 0684.774.270		M 2.2
----	-----------------	--	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
SRL ALLEMAND & DENYS - FIDUCIAIRE AU CARRE BE 0685.899.767 Rue Toussaint Gerkens 39/4 4052 Beaufays BELGIQUE	2255763F17	A B

* Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	240.621	<u>4.599</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	133.589	
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	105.781	3.349
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	1.935	3.349
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	103.846	
Immobilisations financières	6.1.3	28	1.250	<u>1.250</u>
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	222.696	<u>310.698</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	62.667	<u>33.238</u>
Créances commerciales		40	43.477	5.500
Autres créances		41	19.190	27.738
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	160.029	<u>276.250</u>
Comptes de régularisation		490/1		<u>1.210</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	463.316	<u>315.297</u>

N°	BE 0684.774.270		M 3.2
----	-----------------	--	-------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Capital				
Capital souscrit		10/15	372.858	242.484
Capital non appelé		10	431.900	343.600
Primes d'émission		100	431.900	343.600
Plus-values de réévaluation		101		
Réserves		11		
Réserve légale		12		
Réserves indisponibles		13		
Pour actions propres		130		
Autres		131		
Réserves immunisées		1310		
Réserves disponibles		1311		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	132	-59.042	-101.116
Subsides en capital		133		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		14		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		15		
Provisions pour risques et charges		19		
Pensions et obligations similaires		16		
Charges fiscales		160/5		
Grosses réparations et gros entretien		160		
Obligations environnementales		161		
Autres risques et charges		162		
Impôts différés		163		
DETTES		164/5		
Dettes à plus d'un an		168		
Dettes financières		17/49	90.459	72.813
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		17		
Autres emprunts		170/4		
Dettes commerciales		172/3		
Acomptes reçus sur commandes		174/0		
Autres dettes		175		
Dettes à un an au plus		176		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		178/9		
Dettes financières		42/48	90.459	32.813
Etablissements de crédit		42		
Autres emprunts		43		
Dettes commerciales		430/8		
Fournisseurs		44	56.364	158
Effets à payer		440/4	56.364	158
Acomptes reçus sur commandes		441		
Dettes fiscales, salariales et sociales		46		
Impôts		45	34.095	32.654
Rémunérations et charges sociales		450/3	7.790	7.625
Autres dettes		454/9	26.305	25.029
Comptes de régularisation		47/48		
TOTAL DU PASSIF		492/3	40.000	463.316
		10/49		315.297

N°	BE 0684.774.270		M 4
----	-----------------	--	-----

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation	(+/-)	9900	65.237	32.734
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+/-)	62	153.509	129.055
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.834	2.187
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+/-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+/-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	220	1.720
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649	-132.689	
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+/-)	9901	42.364	-100.228
Produits financiers		75/76B	2	0
Produits financiers récurrents		75	2	0
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	293	887
Charges financières récurrentes		65	293	887
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+/-)	9903	42.073	-101.116
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+/-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+/-)	9904	42.073	-101.116
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+/-)	9905	42.073	-101.116

N°	BE 0684.774.270		M 5
----	-----------------	--	-----

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	(+)/(−)	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter		9906	-59.042	-101.116
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(−)	9905	42.073	-101.116
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(−)	14P	-101.116	
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(−)	14	-59.042	-101.116
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffections

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffections

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	
8029	133.589	
8039		
8049		
8059	133.589	
8129P	XXXXXXXXXX	
8079		
8089		
8099		
8109		
8119		
8129		
21	133.589	

N°	BE 0684.774.270		M 6.1.2
----	-----------------	--	---------

IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffections

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Plus-values au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffections

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	5.537
8169	104.265	
8179		
8189		
8199	109.802	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	2.187
8279	1.834	
8289		
8299		
8309		
8319		
8329	4.021	
22/27	105.781	

N°	BE 0684.774.270		M 6.1.3
----	-----------------	--	---------

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Plus-values au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice
Réductions de valeur au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice
Montants non appelés au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice
Montants non appelés au terme de l'exercice
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	1.250
8365		
8375		
(+)(-)		
8385		
8386		
8395		1.250
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)(-)		
8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)(-)		
8515		
8525		
8555P	XXXXXXXXXX	
8545		
8555		
28		1.250

N°	BE 0684.774.270		M 6.5
----	-----------------	--	-------

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

Scrlfs NOVACITIS

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés. En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants: Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise: Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant: [Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants]:

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

II. Règles particulières

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs Méthode Actifs L (linéaire)

D (dégressive)

A (autres) Base NR (non réévaluée)

R (réévaluée) Principal Taux en %

Principal Min -Max Frais accessoires

Min - Max

1. Frais d'établissement

2. Immobilisations incorporelles L NR 33,3% 33,3%

3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux

4. Installations, machines et outillage*

5. Matériel roulant* L NR 20% 20%

6. Matériel de bureau et mobilier* L NR 20% 33,3% 20% 33,3%

7. Autres immobilisations corporelles

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice: EUR.

- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983:

EUR.

Immobilisations financières:

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:

2. En cours de fabrication - produits finis:

3. Marchandises:

4. Immeubles destinés à la vente:

Fabrications:

- Le coût de revient des fabrications [inclus] [n'inclut pas] les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclus] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable. (Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes:

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Conventions de location-financement:

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à EUR.

N°	BE 0684.774.270		M 11
----	-----------------	--	------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 100 200

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1.	2.	3.	3P.	
		Temps plein (exercice)	Temps partiel (exercice)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	2,3	1,3	3,3	ETP	2,3 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	3.158	1.688	4.846	T	4.054 T
Frais de personnel	102	100.038	53.472	153.509	T	129.055 T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1.	2.	3.	Total en équivalents temps plein
		Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein	
Nombre de travailleurs	105	2	3		4,2
Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée	110		2	1	2,8
Contrat à durée déterminée	111			2	1,4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112				
Contrat de remplacement	113				
Par sexe et niveau d'études					
Hommes	120	1		1	1,8
de niveau primaire	1200				
de niveau secondaire	1201				
de niveau supérieur non universitaire	1202			1	0,8
de niveau universitaire	1203	1			1
Femmes	121	1		2	2,4
de niveau primaire	1210				
de niveau secondaire	1211				
de niveau supérieur non universitaire	1212			2	1,4
de niveau universitaire	1213	1			1
Par catégorie professionnelle					
Personnel de direction	130				
Employés	134	2		3	4,2
Ouvriers	132				
Autres	133				

N°	BE 0684.774.270		M 11
----	-----------------	--	------

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Entrées Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	2	7	5,4
Sorties Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	2	5	4

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

73	29/06/2021	BE 0684.774.270	14	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21273.00285	M-app 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **NOVACITIS**

Forme juridique: Société à responsabilité limitée

Adresse: Rue de l'Académie

N°: 53

Boîte:

Code postal: 4000

Commune: Liège

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Liège

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0684.774.270

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

17-11-2017

COMPTE ANNUEL EN EUROS approuvés par l'assemblée
générale du

12-06-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7.1, M-app 7.2, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

SRL FS COURANT D'AIR

BE 0822.180.314
Wirtzfelder Stasse 48
4750 Butgenbach
BELGIQUE

Début de mandat: 17-11-2017

Fin de mandat: 05-06-2021

Administrateur

ASBL GROUPE TERRE

BE 0844.971.849
Rue de Milmort 690
4040 Herstal
BELGIQUE

Début de mandat: 17-11-2017

Fin de mandat: 29-05-2020

Administrateur

ASBL RESEAU FINANCITE

BE 0434.307.602
Rue Botannique 77/1
1210 Saint-Josse-ten-Noode
BELGIQUE

Début de mandat: 17-11-2017

Fin de mandat: 05-06-2021

Administrateur

COLLIGNON Fabrice

Rue du Laveu 196
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 17-11-2017

Fin de mandat: 31-03-2020

Administrateur délégué

HANSOUL Catherine

Rue du Bord du Bois 15
5100 Jambes (Namur)
BELGIQUE

Début de mandat: 17-11-2017

Fin de mandat: 05-06-2021

Administrateur

LE FELICE Francesca

Clos des Lavandières 5/1
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 17-11-2017

Fin de mandat: 29-05-2020

Administrateur

MATHIEU Yves

Rue Moreau 26
4800 Verviers

N°	BE 0684.774.270		M-app 2.1
----	-----------------	--	-----------

BELGIQUE

Début de mandat: 17-11-2017

Fin de mandat: 05-06-2021

Administrateur

PEIGNEUX Hubert

Rue Saint Quirin 1
4682 Houtain-Saint-Siméon
BELGIQUE

Début de mandat: 17-11-2017

Fin de mandat: 05-06-2021

Administrateur

PIRLET Nathalie

...
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 25-05-2019

Administrateur

CAUDRON Catherine

...
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 25-05-2019

Administrateur

N°	BE 0684.774.270		M-app 2.2
----	-----------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	783.863	240.621
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	264.319	133.589
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	518.295	105.781
Terrains et constructions		22	349.674	
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	502	1.935
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	168.118	103.846
Immobilisations financières	6.1.3	28	1.250	1.250
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	280.394	222.696
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	34.576	62.667
Créances commerciales		40		43.477
Autres créances		41	34.576	19.190
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	245.379	160.029
Comptes de régularisation		490/1	439	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.064.257	463.316

N°	BE 0684.774.270		M-app 3.2
----	-----------------	--	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport		10/15	416.990	372.858
Disponible		10/11	467.800	431.900
Indisponible		110	440.800	
Plus-values de réévaluation		111	27.000	431.900
Réserves		12		
Réserves indisponibles		13		
Réserves statutairement indisponibles		130/1		
Acquisition d'actions propres		1311		
Soutien financier		1312		
Autres		1313		
Réserves immunisées		1319		
Réserves disponibles		132		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	133		
Subsides en capital		14	-50.810	-59.042
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		19		
Provisions pour risques et charges		16		
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
Impôts différés		164/5		
DETTES		168		
Dettes à plus d'un an		17/49	647.267	90.459
Dettes financières		17	473.198	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		170/4	473.198	
Autres emprunts		172/3	357.198	
Dettes commerciales		174/0	116.000	
Acomptes sur commandes		175		
Autres dettes		176		
Dettes à un an au plus		178/9		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42/48	144.070	90.459
Dettes financières		42		
Etablissements de crédit		43		
Autres emprunts		430/8		
Dettes commerciales		439		
Fournisseurs		44	25.003	56.364
Effets à payer		440/4	25.003	56.364
Acomptes sur commandes		441		
Dettes fiscales, salariales et sociales		46		
Impôts		45	19.067	34.095
Rémunérations et charges sociales		450/3	5.465	7.790
Autres dettes		454/9	13.602	26.305
Comptes de régularisation		47/48	100.000	
TOTAL DU PASSIF		492/3	30.000	
		10/49	1.064.257	463.316

N°	BE 0684.774.270		M-app 4
----	-----------------	--	---------

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+/-)	9900	-57.453	65.237
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+/-)	62	121.730	153.509
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.730	1.834
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+/-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+/-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	4.360	220
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649	-195.001	-132.689
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+/-)	9901	8.727	42.364
Produits financiers		75/76B	11	2
Produits financiers récurrents		75	11	2
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	506	293
Charges financières récurrentes		65	506	293
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+/-)	9903	8.232	42.073
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+/-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+/-)	9904	8.232	42.073
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+/-)	9905	8.232	42.073

N°	BE 0684.774.270		M-app 5
----	-----------------	--	---------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	(+)/(−)	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter		9906	-50.810	-59.043
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(−)	9905	8.232	42.073
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(−)	14P	-59.042	-101.116
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(−)	14	-50.810	-59.042
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

N°	BE 0684.774.270		M-app 6.1.1
----	-----------------	--	-------------

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectionnations

Transferts d'une rubrique à une autre (+/-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectionnations

Transférés d'une rubrique à une autre (+/-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	133.589
8029	130.729	
8039		
8049		
8059	264.319	
8129P	XXXXXXXXXX	
8079		
8089		
8099		
8109		
8119		
8129		
21	264.319	

N°	BE 0684.774.270		M-app 6.1.2
----	-----------------	--	-------------

IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectionstions

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Plus-values au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actés

Représ

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectionstions

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	109.802
8169	415.243	
8179		
8189		
8199	525.045	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	4.021
8279	2.730	
8289		
8299		
8309		
8319		
8329	6.751	
22/27	518.295	

N°	BE 0684.774.270		M-app 6.1.3
----	-----------------	--	-------------

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Plus-values au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice
Réductions de valeur au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice
Montants non appelés au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice
Montants non appelés au terme de l'exercice
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	1.250
8365		
8375		
(+)(-)		
8385		
8386		
8395		1.250
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)(-)		
8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)(-)		
8515		
8525		
8555P	XXXXXXXXXX	
8545		
8555		
28		1.250

N°	BE 0684.774.270		M-app 6.5
----	-----------------	--	-----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES RÈGLES D'ÉVALUATION Scrlfs NOVACITIS

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés. En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants: Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise: Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne: et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant: [Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants]:

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

II. Règles particulières

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs Méthode Actifs L (linéaire)

D (dégressive)

A (autres) Base NR (non réévaluée)

R (réévaluée) Principal Taux en %

Principal Min -Max Frais accessoires

Min - Max

1. Frais d'établissement

2. Immobilisations incorporelles L NR 33,3% 33,3%

3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux

4. Installations, machines et outillage*

5. Matériel roulant* L NR 20% 20%

6. Matériel de bureau et mobilier* L NR 20% 33,3% 20% 33,3%

7. Autres immobilisations corporelles

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice: EUR.

- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983:

EUR.

Immobilisations financières:

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:

2. En cours de fabrication - produits finis:

3. Marchandises:

4. Immeubles destinés à la vente:

Fabrications:

- Le coût de revient des fabrications [inclus] [n'inclut pas] les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclus] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable. (Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes:

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Conventions de location-financement:

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à EUR.

N°	BE 0684.774.270		M-app 11
----	-----------------	--	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 100 200

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais de personnel

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
	(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
100	1,5	1,1	2,3	ETP	3,3
101	2.304	1.568	3.872	T	4.846
102	72.428	49.302	121.730	T	153.509

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
Contrat à durée déterminée
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes	120		
de niveau primaire	1200		
de niveau secondaire	1201		
de niveau supérieur non universitaire	1202		
de niveau universitaire	1203		
Femmes	121	2	
de niveau primaire	1210		
de niveau secondaire	1211		
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	
de niveau universitaire	1213	1	

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction	130		
Employés	134	2	
Ouvriers	132		
Autres	133		

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	2		2
110	2		2
111			
112			
113			
120			
1200			
1201			
1202			
1203			
121	2		2
1210			
1211			
1212	1		1
1213	1		1
130			
134	2		2
132			
133			

N°	BE 0684.774.270		M-app 11
----	-----------------	--	----------

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	1	3	3,4
SORTIES Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	1	6	5,6

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	